

PROGRAMME DE NÉGOCIATION DANS LA MÉTALLURGIE

Les cinq Fédérations de la métallurgie CFDT, CGT, FO, CGC, CFTC ont rencontré l'UIMM le 24 novembre 2008 pour confronter leurs préoccupations sur la situation économique.

La FGMM-CFDT a insisté sur l'urgence de définir et mettre en œuvre des moyens exceptionnels, en particulier pour les PME-TPE, pour soutenir l'activité économique, pour éviter les effets sociaux négatifs pour les salariés, pour aider les PME-TPE à faire face à la situation :

- Par la mise en place d'une cellule paritaire de veille quant aux évolutions de la conjoncture dans la branche en soulignant que des secteurs, comme l'automobile et la sidérurgie, sont particulièrement concernés, tandis que d'autres, notamment ceux qui produisent des biens d'équipement avec des cycles longs, sont plus épargnés jusqu'ici par la crise;
- En mobilisant les fonds de l'UIMM, associés à des fonds publics et de grands groupes pour soutenir les entreprises sous-traitantes en difficulté;
- Par des mesures pour éviter des licenciements et le chômage partiel, tout en se préparant à une reprise économique : plans de formation exceptionnels avec le concours de l'OPCAIM (gestionnaire des fonds de la formation dans la métallurgie) et des Pouvoirs Publics, des prêts de cadres de grandes entreprises aux PME-TPE pour les aider dans leur recherche et développement ou des actions commerciales notamment vers l'exportation.

La FGMM-CFDT a également demandé la relance du dialogue social de branche y compris pour la définition à court terme d'une politique industrielle. L'UIMM n'a répondu que très partiellement à nos attentes en acceptant seulement de préciser avant la fin du premier trimestre 2009, comment nous pourrions traiter de la dynamisation d'une politique industrielle.

LE DIALOGUE SOCIAL DE BRANCHE

Les partenaires sociaux ont arrêté le programme de négociation suivant pour 2009

1 - EMPLOI - GPEC - FORMATION

- Emploi : Accompagnement des personnes fragilisées par rapport à l'emploi (salariés handicapés, seniors) ;
- GPEC : Mise en place de dispositifs permettant une meilleure visibilité sur les métiers et les compétences et sur l'évolution professionnelle ;
- Formation et insertion professionnelles.

2 - VOIES ET MOYENS DU DIALOGUE SOCIAL DANS LA BRANCHE AU NIVEAU NATIONAL

- Mise en place des commissions paritaires de branche en vue de la validation des accords conclus avec les élus ;
- Exercice du droit syndical dans la branche ;
- Modalités matérielles de fonctionnement de la négociation au niveau de la branche.



© FGMM-CFDT

En vue de préparer le terrain de la négociation pour les années à venir, les parties signataires ont retenu l'idée de mettre en place cinq groupes de travail exploratoires.

- Sur l'actualisation des accords sur la sécurité de l'emploi.
- Sur les conditions de travail et la santé au travail, notamment en matière de pénibilité.
- Sur le champ d'application professionnel.
- Sur l'évolution de la classification.
- Et pour réaliser un bilan des dispositifs territoriaux mis en place dans la branche en matière de prévoyance.